



4 rue Paul Sautai - 80000 AMIENS

☐ 03.22.92.33.63

@ amiens@unsa-education.org

Maxime Paruch
Secrétaire Régional Adjoint
Académie d'Amiens
UNSA Education des Hauts de France

Amiens, le 1^{er} septembre 2022

**A Monsieur le Recteur de l'Académie d'Amiens
Chancelier de l'Université de
Picardie Jules Verne**

**Objet : Transfert du service de mutualisation des AESH Hors titre 2 de la
Somme et premières difficultés**

Monsieur le Recteur,

Plusieurs AESH de la Somme ont contacté leur syndicat, le SE-UNSA, en ce jour de rentrée scolaire des élèves pour exprimer leur désarroi.

En effet, constatant que leur paie du mois d'août n'avait toujours pas été versée sur leur compte en banque, ces personnels ont contacté leur service gestionnaire afin d'en connaître la cause. Les réponses ont semble-t-il varié : panne informatique pour les unes, problème isolé et individuel pour d'autres, mais face à l'insistance de certaines qui ont expliqué qu'elles avaient appris qu'elles étaient nombreuses dans ce cas, l'argument des difficultés consécutives au déménagement du service à Beauvais a été reconnu. C'est d'ailleurs comme cela qu'elles ont appris que leur service gestionnaire avait déménagé au Lycée Paul Langevin de Beauvais, aucune information ne leur ayant été délivrée à ce sujet par leur employeur.

Lors de la réunion du CTA du 15 mars dernier, l'UNSA Education a clairement exprimé ces réticences au projet de transfert du service de mutualisation des AESH Hors titre 2 de la Somme dans un établissement d'un autre département. Nous craignons des dysfonctionnements et une distance accrue entre ces personnels déjà fragilisés par leur statut et un service gestionnaire et hiérarchique (qui est légalement leur employeur) qui ne serait même plus dans leur département. Madame la Secrétaire Générale nous avait assurés que tout irait bien et que les personnels AESH ne subiraient aucun préjudice.

L'UNSA Education dénonce vivement ces dysfonctionnements qui démontrent une fois de plus les difficultés rencontrées au sein de notre administration en matière de gestion des ressources humaines. L'UNSA Education exige que le salaire d'août 2022 des AESH concernés leur soit versé sans délai et que les prochains soient versés aux mêmes dates que les autres personnels du rectorat, à savoir entre le 26 et le 28 du mois. L'UNSA Education demande également qu'une information sur les conséquences relatives au transfert du service de mutualisation leur soit délivrée, avec comme nous l'avions demandé la présentation d'un système de guichet à leur disposition dans le département de la Somme.

Je vous remercie par avance, Monsieur le Recteur, pour l'attention que vous aurez bien voulu porter à ce courrier et vous prie de croire en l'expression de ma considération distinguée.

Maxime Paruch

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.